

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est cinq heures?

[Traduction]

M. l'Orateur: Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir, les bills privés, les avis de motion, les bills publics.

MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir, au moment de l'ajournement: le député de Comox-Alberni (M. Barnett)—Le Nord canadien—Renvoi du règlement sur la mise en valeur des terres au comité permanent; le député de Champlain (M. Matte)—La Gendarmerie royale—Prétendue infiltration de cellules du FLQ; le député de Hillsborough (M. Macquarrie)—Les postes—La distribution du courrier de Noël.

MESURES D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

DEMANDE DE DÉPÔT DE L'ÉTUDE DU MILIEU DÉFAVORISÉ URBAIN QUÉBÉCOIS

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude entreprise par le Centre de planification familiale, de Montréal, au cours de l'année financière 1969-1970, financée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et intitulée «Projet de recherche auprès du milieu défavorisé urbain québécois».

—Monsieur l'Orateur, ce n'est pas pour le plaisir de la chose que j'ai demandé le dépôt de cette étude. Depuis longtemps, je réclame un programme de régulation des naissances et la diffusion de renseignements sur les contraceptifs, beaucoup plus poussés que ce que nous avons eu jusqu'ici et, dois-je dire, que nous aurons d'ici quelque temps. Je suis convaincue de la nécessité d'un vaste programme d'éducation populaire; il faudrait aussi distribuer gratuitement des contraceptifs, et établir des unités mobiles entre les villes. L'instauration d'un tel programme est l'un des impérieux besoins du pays à l'heure actuelle.

• (5.00 p.m.)

Donc, monsieur l'Orateur, quand j'ai appris que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social avait mené une étude dans les secteurs urbains défavorisés du Québec, j'ai pensé qu'on y trouverait une foule de renseignements sur la nécessité d'un tel programme. Malheureusement, pour mon discours d'aujourd'hui, je dois puiser ma documentation de mon propre coin de pays,

simplement parce que le ministère respecte la politique gouvernementale de ne pas divulguer les renseignements dont nous avons besoin.

Nous avons besoin de renseignements sur toutes les régions du pays pour savoir exactement à quoi nous avons affaire, pour connaître les besoins précis des diverses régions. C'est provocant et décevant à la fois de savoir que le gouvernement dispose de ces renseignements, mais que nous ne pouvons les obtenir. C'est particulièrement provocant et décevant de savoir qu'ils n'appartiennent pas au gouvernement, du fait que ces rapports et documents ont été payés par les contribuables. Ceux-ci ont sûrement le droit d'en prendre connaissance, surtout aujourd'hui quand, de toutes parts, les députés, les rapports des commissions et autres documents déclarent que nous devrions rendre accessibles au public tous les renseignements possibles sur les questions ministérielles.

Au départ, j'aimerais faire ressortir un point au sujet de la régulation des naissances: la nécessité d'un tel programme s'accroît au fur et à mesure qu'on descend dans l'échelle des revenus. C'est précisément pour cela que j'aurais voulu avoir le rapport sur les secteurs urbains les moins bien partagés du Québec car, à mon avis, les conditions de vie dans ces régions ne doivent pas différer sensiblement de celles des régions urbaines de l'Ontario, de la Colombie-Britannique; je veux parler de Montréal, Toronto et Vancouver.

Je voudrais signaler à la Chambre que le printemps dernier un mémoire a été présenté au comité sénatorial de la pauvreté par la Family Planning Federation of Canada, contrepartie anglaise du Centre de planification familiale au Québec. On y signalait le lien étroit et tragique qui existe entre la pauvreté et les familles nombreuses. À titre d'exemple, on citait une étude faite à Vancouver sur les familles pauvres qui posent de multiples problèmes, alors qu'un tiers d'entre elles ont un enfant de quinze ans ou plus qui ne vit pas à la maison, parce qu'il a été adopté, placé, qu'il doit subir des traitements pour des troubles émotifs ou qu'il est délinquant. En somme, ces familles nombreuses, aux prises avec de multiples problèmes, sont souvent détruites, ce qui entraîne des frais supplémentaires pour la collectivité. Bien entendu, la famille même est brisée et ses membres sont dispersés. La Planning Federation ajoute ce qui suit:

Nous savons que la planification familiale décroît rapidement au Canada à mesure que l'on descend dans l'échelle socio-économique. Ce sont encore les pauvres qui ont des enfants, dont un grand nombre ne sont pas désirés.

Certains estiment que l'avortement est un crime; pour ma part, le crime consiste à mettre au monde des enfants dont on ne veut pas, des enfants qui, depuis leur naissance, sont rejetés et condamnés à affronter le monde sans le moindre appui, complètement délaissés et abandonnés dès le début. Il faut démocratiser ces questions; il faut reconnaître aux gens à revenu modeste le droit aux connaissances et aux moyens qui leur permettront de décider du nombre de leurs enfants, tout comme aux gens plus fortunés. Ottawa doit fournir une partie des fonds nécessaires pour établir et maintenir des centres de planning familial partout où le besoin s'en fait sentir au Canada.